



Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

RÈGLEMENT 2019-125

**Remplaçant les règlements 2016-104 et 2016-105
sur les nuisances et les animaux domestiques.**

Avis public

est, par les présentes, donné par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité, que lors de la session ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 mai 2019, le règlement n° 2019-125 concernant les nuisances et les animaux domestique.

Ce règlement est mis en place, en harmonie avec les autres municipalités de la MRC du Haut-Saint-François, afin entre autre de faciliter les interventions de la SQ sur notre territoire.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 12h30 à 15h30.

Donné à St-Isidore-de-Clifton, ce 10 mai 2019.

Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe